

**COMPTE RENDU**

De la Réunion du Conseil Municipal de Houldizy qui s'est tenue à la Mairie le lundi seize octobre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes à la Mairie sous la présidence de M. CALVI Gérard- Maire

Convocation du 14 Septembre 2023
Nombre de Conseillers en exercice : **10**
Nombre de Conseillers Présents : **10**

- M. Gérard CALVI – Maire
- M. Pascal KABOUCHE – Premier Adjoint
- M. Pascal PESCE – Deuxième Adjoint
- Mme Marie-Louise DALMEN – Troisième Adjointe
- M. François PIERQUIN – Conseiller Municipal
- Mme Elina PABOIS – Conseillère Municipale
- Mme Frédérine HANOTEL – Conseillère Municipale
- M. Yannick GILLET – Conseiller Municipal
- Mme Sabine DEMOULIN – Conseillère Municipale
- M. Yohann BLANCHEMANCHE – Conseiller Municipal

L'ordre du jour appelait l'examen des questions suivantes :

1) Approbation du compte-rendu du 03 Juillet 2023 :

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 03 Juillet 2023.

2) Travaux – Etat d'avancement

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'Etat d'avancement des projets et travaux suivants.

- Route de Arreux :

Les travaux sont entrés dans leur phase de finition par les deux entreprises :

- GOREZ pour la Commune
- SCEE pour la FDEA

Coupure de courant le matin du 26 octobre 2023.

Travaux de finitions, par l'entreprise GOREZ, la première semaine de Novembre.

- Sont également prévus :

- ♦ Les talus : Route de Arreux (côté gauche) et Rue de la Fusée
- ♦ La prise en charge de 1m40 sur le domaine communal pour l'entrée de la Maison DARDENNE
- ♦ La réfection de la canalisation Rue Maurice Meunier (pris en charge par l'assurance de la Société en charge de la collecte des verres)

- Ont été réalisés : le rebouchage de trous Rue de la Paix et Rue de la Mairie.

- Autres travaux :

- En attente de l'installation de l'abribus par la Société mandatée par Ardenne Métropole (Matériels stockés dans les locaux de la Commune).
- En attente de l'installation des horloges astronomiques pilotables à distance pour la gestion de l'éclairage public par la SCEE, pour le compte de la FDEA.
- Installation, pendant les vacances scolaires d'octobre du Combi-sport (réunion le 21 Octobre 2023 à 9h)
- Matériel SON et LUMIERE, en partenariat avec l'Association Culturelle, au centre Culturel (à voir lors d'une prochaine réunion et après la réunion avec les habitants le 13 Novembre)

3) Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer les subventions suivantes :
 - A l'Association Culturelle de Houldizy : 988 €, représentant l'achat de bracelets pour les habitants du village, soit 133 adultes à 7 € et 19 enfants à 3 €
 - A la coopérative scolaire de l'Ecole du Trio : 250,95 €, représentant l'acquisition de divers matériels pédagogiques par la Directrice de l'école.
- De procéder à la modification suivante du budget primitif compte-tenu du crédit disponible de 1 130 € au titre des subventions et montant nécessaire pour le versement des deux nouvelles subventions (1 238,95 €) soit un crédit complémentaire de 110 € et une diminution du même montant au compte divers.

4) Personnel Municipal :

Pour faire suite au jury de recrutement du 12 Juillet aux difficultés d'accès au dispositif Emplois Aidés, au nécessaire contrôle de la masse salariale, les services péri-scolaires ne font plus appel qu'à un seul agent en Contrat Emploi Compétence : M. Dylan LEDOUX avec une prise en charge de l'Etat à hauteur de 60%.

Des heures complémentaires sont par ailleurs allouées à Mme Sophie SINET (nettoyage vacances des bâtiments, manifestations municipales, gestion des locations de la salle polyvalente).

Il est proposé également de porter le temps de Mme Maëel WILLIEME CLAMART à 30 heures (24 heures actuellement), qui assure depuis le 1^{er} Octobre dernier la garderie post scolaires (16h30-18h00).

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a émis un avis favorable lors de la réunion du 10 Octobre 2023.

Deux nouveaux « services civiques » ont également été recrutés :

- Mme Anne Lou MOHAND KACI et M Alexis GARNIER.

L'Etat a décidé de la mise en place de revalorisations salariales pour la fonction publique d'Etat et Hospitalière. Elles s'appliquent à la Fonction Publique Territoriale.

Au 1^{er} Juillet, une augmentation de 1,5% a été appliquée ainsi que la modification des carrières.

Au 1^{er} Janvier 2024, 5 points d'indices seront attribués.

Un décret devrait prochainement déterminer les conditions d'attribution d'une prime « pouvoir d'achat », versée avant le 31/12/2023, sur décision du Conseil Municipal (entre 300 € et 800 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le temps de travail du poste de Secrétaire de Mairie, pour le porter de 24 heures à 30 heures / semaine.

5) Ecole du TRIO : rentrée scolaire 2023-2024 :

Le Conseil Municipal prend connaissance des conditions d'organisation et de fonctionnement de l'école du TRIO / fiche distribuée en séance et présentée en réunions du 31 Août 2023 avec l'équipe enseignante, les élus de Arreux, Damouzy et Houldizy, les agents municipaux, les représentants des parents d'élèves, les élus nationaux et départementaux.

Le 02 Octobre, à Houldizy, a été inauguré en présence de l'Inspecteur de l'Education Nationale, la plaque Eco-Ecole.

Le prochain Conseil d'Ecole aura lieu le 07 Novembre 2023 à Houldizy.

6) Questions diverses :

a) Echange de terrain avec M. Jean-Claude KUSBERG

L'intéressé a renoncé à son projet (lettre du 28 Septembre)

Commune de Houldizy

b) Service Santé et sécurité au travail

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes propose une seule convention pour se substituer aux trois anciennes conventions signées avec la Commune, pour la mise à disposition d'un assisant de prévention, d'un agent chargé de la fonction d'inspection et un document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

c) Information :

- Diffusion du n°22 du MAG HOULDIZY
- Du livret d'accueil

d) Vente de terrain :

Signature de l'acte notarié le 25 Septembre du terrain sis Rue de la Forrière pour la construction d'une micro-crèche.

e) Ardenne Métropole :

Suivi des décisions. Communiqué par François PIERQUIN (fiche distribuée en séance)

f) Animations :

- Jumelage avec Gourgé (9-10-11 et 12 Mai 2024)
→ Réunion du Comité de pilotage le 9 Octobre et le 19 Décembre 2023
- Cérémonies du 11 novembre
→ Pas de repas organisé par le Commune de Arreux
- Devenir des Associations Foyer pour Tous et ASLH
→ Réunion le 13 novembre 2023
- Spectacles au Centre Culturel
 - Le 4 Novembre 2023
 - Le 16 Décembre 2023 (spectacle de Noël / enfants)
 - Le 13 Janvier 2024
- Vœux aux habitants :
→ le vendredi 26 Janvier 2024

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h30



Le Maire,

Gérard CALVI

